



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 JUILLET 2024

Heure	: 19 H
Séance	: Ordinaire
Date de convocation	: 25/06/2024
Date d'affichage	: 06/08/2024

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024

1. *Vente matériel informatique IPAD et accessoires*
2. *Devis travaux gestion eaux pluviales chemin de la forêt et rue des églantines-Grange-sèche*
3. *Demande subvention DETR pour gestion inondations eaux pluviales Grange-sèche*
4. *Avis pour exploitation d'un élevage de 75 chiens à Coulours*
5. *Modification devis audit rénovation énergétique bâtiment mairie/école*
6. *Devenir du bâtiment communal de la boulangerie*
7. *Questions diverses*

Le mardi deux juillet deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques HERLAUT, Maire.

Étaient présents : M. BOURDON JACQUES
M. BOURDON JEAN-LOUIS
Mme CABRER EVELYNE
Mme DURAND NADEGE
M. HERLAUT JACQUES
Mme MORISSEAU MYRIANNE
M. PEYNOT ERIC
M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS
Mme STRABA NADEGE
M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Était absent excusé : M. BLANCHON BERNARD

A donné procuration : M. BLANCHON BERNARD à Mme MORISSEAU MYRIANNE

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne CABRER en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1. d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Devis travaux gestion eaux pluviales chemin de la forêt/rue des églantines-Grange-sèche.
- Demande de subvention DETR pour gestion inondations eaux pluviales Grange-sèche

ORDRE DU JOUR

1. Vente matériel informatique IPAD et accessoires

Délibération n°2024/045 transmise en Sous-préfecture le 09/07/2024

Le Maire explique qu'une tablette informatique IPAD avec accessoires (Apple pencil, smart keyboard...) fait partie des biens mobiliers de la commune.

Cette tablette n'est pas du tout utilisée.

Après consultation d'annonces pour une tablette informatique similaire, M. le Maire propose de la mettre à la vente pour la somme de 600€ TTC.

Une parution dans la gazette communale et une information via l'application Panneaupocket seront faites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

DECIDE de vendre la tablette informatique IPAD avec accessoires (Apple pencil, smart keyboard...) pour un montant de 600.00€ TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la présente délibération.

2. Devis travaux gestion eaux pluviales chemin de la forêt et rue des églantines-Grange-sèche

Délibération n°2024/046 transmise en Sous-préfecture le 09/07/2024

M. le Maire indique que depuis plusieurs dizaines d'années, le ruissellement des eaux pluviales chemin de la forêt à Grange-sèche occasionne des dégâts chez les administrés riverains.

Ces eaux pluviales proviennent de la ravine située en amont du chemin de la forêt. Elles arrivent au chemin de la forêt puis traversent le hameau de Grange-sèche et arrivent rue des Églantines.

Il faut mettre en place des bordures de trottoirs chemin de la forêt puis canaliser les eaux pluviales rue des Églantines pour les guider vers le ru de l'érable.

M. le Maire présente les devis proposés par les sociétés :

- MILLET (10160 VULAINES)
- MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE)

Travaux chemin de la forêt Grange-sèche :	Montant HT	Montant TTC
MILLET (10160 VULAINES)	7 620.00€	9 144.00€
MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE)	10 147.10€	12 176.52€

Travaux rue des Églantines Grange-sèche :	Montant HT	Montant TTC
MILLET (10160 VULAINES)	1 152.00€	1 382.40€
MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE)	2 373.60€	2 848.32€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

DECIDE de retenir les devis de la société MILLET (10160 VULAINES) :

	Montant HT	Montant TTC
MILLET (10160 VULAINES)	7 620.00€	9 144.00€
MILLET (10160 VULAINES)	1 152.00€	1 382.40€
TOTAL MILLET (10160 VULAINES)	8 772.00€	10 526.40€

3. Demande subvention DETR pour gestion inondations eaux pluviales Grange-sèche **Délibération n°2024/047 transmise en Sous-préfecture le 09/07/2024**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de gestion des eaux pluviales chemin de la forêt et rue des Églantines à Grange-sèche peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre « Travaux de prévention des risques d'inondations ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2024 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération « GESTION INONDATIONS EAUX PLUVIALES GRANGE-SECHE », pour un montant prévisionnel de 8 772.00 €HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la présente délibération.

4. Avis pour exploitation d'un élevage de 75 chiens à Coulours **Délibération n°2024/048 transmise en Sous-préfecture le 09/07/2024**

M. le Maire explique qu'il a reçu un courrier de la Préfecture de l'Yonne daté du 24 mai 2024 l'informant d'une demande d'enregistrement d'exploitation d'un élevage de 75 chiens sur le territoire de la commune de Coulours.

Il y a lieu de soumettre la demande du pétitionnaire à la consultation du public, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

La consultation du public se fait à la mairie de Coulours pendant quatre semaines du lundi 17 juin 2024 au lundi 15 juillet 2024 inclus.

Le conseil municipal de Vaudeurs (commune concernée par le périmètre d'affichage réglementaire) est appelé à donner son avis sur la demande d'exploitation.

L'exploitation se situe 3 route d'Arces 89320 COULOURS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	10	1 (M. Éric PEYNOT)

ÉMET un avis défavorable à l'exploitation d'un élevage de 75 chiens situé à Coulours 3 route d'Arces (demandeur Mme Clarisse ABMAN).

**5. Modification devis audit rénovation énergétique bâtiment mairie/école
Délibération n°2024/049 transmise en Sous-préfecture le 09/07/2024**

M. le Maire explique que, suite à une erreur matérielle, il convient d'annuler la délibération n°2024/018 du 27 février 2024.

M. le Maire donne la parole à Mme Myrienne MORISSEAU, conseillère municipale. Elle indique qu'afin de réaliser les futurs travaux de rénovation énergétique de la mairie/école, l'audit à réaliser doit être validé avec l'option « calcul réglementaire TH C EX » pour un montant de 318.75€ HT (soit 382.50€ TTC).

Mme Myrienne MORISSEAU rappelle le devis de la société ENERGIO (37000 TOURS) :

	Montant HT	Montant TTC
ENERGIO (37000 TOURS)	2 904.20€	3 485.04€
ENERGIO (37000 TOURS) option calcul règlementaire TH C EX	318.75€	382.50€
TOTAL ENERGIO (37000 TOURS)	3 222.95€	3 867.54€

Sans cette option, le dossier de travaux ne pourra pas prétendre aux subventions notamment Fond vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

ANNULE la délibération n°2024/018 du 27 février 2024 concernant le devis d'audit énergétique mairie/école.

DÉCIDE de retenir les devis de la société ENERGIO (37000 TOURS) :

	Montant HT	Montant TTC
ENERGIO (37000 TOURS)	2 904.20€	3 485.04€
ENERGIO (37000 TOURS) option calcul règlementaire TH C EX	318.75€	382.50€
TOTAL ENERGIO (37000 TOURS)	3 222.95€	3 867.54€

6. Devenir du bâtiment communal de la boulangerie

M. le Maire indique qu'il a réuni les membres de la commission économique le 26 juin 2024 afin d'échanger sur les options possibles concernant le devenir du bâtiment communal de la boulangerie.

M. le Maire a chiffré le coût pour remettre les locaux en état et l'achat de matériel :

Achat de matériel manquant	7 000€
Réfection de l'appartement	12 000€
Réfection du toit du laboratoire	3 000€
Remise à niveau diverses (peinture, électricité...)	3 000€
Coût estimatif total	25 000€ voire 30 000€

L'entrée de l'appartement qui oblige à passer par les locaux de la boulangerie pose problème d'un point de vue sanitaire. Il faudra trouver une solution, prévoir des travaux.

M. le Maire a été contacté par un boulanger de St Florentin qui a deux boulangeries actuellement et qui serait intéressé par celle de Vaudeurs.
Ce boulanger propose de faire dépôt de pain en embauchant un(e) vendeur/vendeuse.

M. le Maire propose que, pour faire uniquement dépôt de pain, le local de vente de la boulangerie soit mis à disposition gratuitement pendant trois mois.
Le boulanger devra payer ses charges d'exploitation (électricité, eau...).
Un bilan sera effectué à l'issue des trois mois pour la viabilité du projet.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

M. le Maire prendra contact avec le boulanger pour lui faire part de cette décision et tiendra informé les élus du conseil municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

- Participation financière aux frais de scolarité des établissements scolaires privés sous contrat du groupe Saint-Etienne de Sens :
Réunion organisée par M. le Sous-Préfet en présence des Maires des communes concernées par cette demande financière.
Pas de suite pour le moment.
- Subventions DETR accordées pour 2024 : 23 830€ au total
Accès PMR (personne à mobilité réduite) église : 4 995€ soit 45 % de 11 099€
Interphone vidéo mairie / école : 1 300€ soit 35% de 3 713€
Risques inondations route de cerisiers : 17 535€ soit 30% de 58 451€

**INFORMATIONS DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

- Mme Nadège DURAND, 1^{ère} Adjointe, informe que :
 - o Le jury du village fleuri est venu le 27 juin 2024. Ils ont visité la commune.
 - o Elle indique également qu'une célébration sera organisée pour le retour de l'éolienne Bollée restaurée : samedi 9 novembre 2024
 - o Un salon des artisans se tiendra les 5 et 6 octobre 2024. Les inscriptions sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochain Conseil Municipal le mardi 17 septembre 2024 à 19h.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N°2024/045	Vente matériel informatique IPAD et accessoires
N°2024/046	Devis travaux gestion eaux pluviales chemin de la forêt et rue des églantines-Grange-sèche
N°2024/047	Demande subvention DETR pour gestion inondations eaux pluviales Grange-sèche
N°2024/048	Avis pour exploitation d'un élevage de 75 chiens à Coulours
N°2024/049	Modification devis audit rénovation énergétique bâtiment mairie/école

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 10	Ayant pris part aux votes : 11
M. Jacques HERLAUT <i>Maire</i>	Mme Nadège DURAND <i>1^{ère} Adjointe</i>	M. Éric PEYNOT <i>2^{ème} Adjoint</i>
M. Jacques BOURDON <i>3^{ème} Adjoint</i>	Mme Nadège STRABA <i>Conseillère Municipale</i>	Mme Evelyne CABRER <i>Conseillère Municipale</i>
Mme Myrienne MORISSEAU <i>Conseillère Municipale</i>	M. Philippe VAN STEENKISTE <i>Conseiller Municipal</i>	M. Jean-Louis BOURDON <i>Conseiller Municipal</i>
M. Jean-François QUENTIN <i>Conseiller Municipal</i>	M. Bernard BLANCHON <i>Conseiller Municipal Procuration à Mme Myrienne MORISSEAU</i>	